



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Francophonie

Question écrite n° 5594

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les difficultes rencontrees par les infirmiers dans l'exercice de leur profession. Il lui demande quelles dispositions elle compte prendre pour developper les cooperations internationales, notamment entre les pays francophones, afin de promouvoir des actions de formation dans ce domaine.

Texte de la réponse

Il est indique a l'honorable parlementaire que le ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville est tout a fait favorable au developpement d'une large cooperation internationale dans le domaine de l'enseignement des soins infirmiers. A cette fin, le nouveau programme des etudes d'infirmier prevoit un module intitule « soins infirmiers aux personnes atteintes de maladies infectieuses » qui comprend notamment l'etude des maladies tropicales et un module intitule « sante publique » comportant des enseignements sur la sante dans le monde. Par ailleurs, les etudiants infirmiers peuvent, dans le cadre des enseignements cliniques optionnels, effectuer un stage dans un autre Etat francophone, sous reserve que les objectifs de ce stage soient en conformite avec le programme des etudes. Il est ajoute que les ecoles preparant aux differents diplomes d'Etat d'infirmiers specialises prevoient un quota d'eleves admis a suivre a titre etranger la formation.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5594

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2865

Réponse publiée le : 1er novembre 1993, page 3803